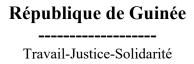
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DANS L'ENSEIGNEMENT, LA FORMATION ET LA RECHERCHE (ANAQ)





RAPPORT

ÉVALUATION DES PROGRAMMES CANDIDATS A L'ACCRÉDITATION SESSION 2019-2020

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMI Appel à Manifestation d'Intérêt

ANAQ Autorité Nationale d'Assurance Qualité dans l'enseignement, la

formation et la recherche

ANO Avis de Non Objection

BoCEJ Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes

BTS Brevet Technicien Supérieur

CIAQ Cellule Interne d'Assurance Qualité

CP Comité de pilotage

CS Conseil Scientifique

IES Institution d'Enseignement Supérieur

LF Licence Fondamentale

LP Licence Professionnelle

LMD Licence-Master-Doctorat

MESRS Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

METFP Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation

Professionnelle

MP Master Professionnel

MR Master Recherche

SE Secrétaire Exécutif

Table des matières

Introduction	5
I. Déroulement de l'évaluation	5
1.1 Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	5
1.2 Réception des dossiers de candidatures	5
1.3 Renforcement de capacités des membres des comités de pilotage	6
1.4. Autoévaluations	6
1.5 Visite d'appui technique	6
1.6 Choix des experts	7
1.7 Organisation des évaluations externes	7
1.7.1 Tenue de l'atelier de renforcement de capacité des experts	7
1.7.2 Avis de Non Objection	8
1.7.3 Évaluation externe	8
1.8. Mémoire de propositions	9
a) Tenue de la session du Conseil Scientifique	9
b) Appréciation du mémoire de propositions par le Conseil Scientifique	10
1.9. Délibération du Conseil Scientifique	10
a) Publication des résultats provisoires	11
b) Examen des recours	11
Tableau 1 : Résultats de l'examen des recours	13
c) Publication des résultats définitifs	18
Tableau 2 : Résultats définitifs des évaluations : liste des programmes accrédités	19
Tableau 3 : Résultats définitifs des évaluations : liste des programmes non accrédité	s 20
Tableau 4 : Statut des institutions participantes	22
Tableau 5 : Récapitulatif des accréditations des programmes par statut des établissements	23
Tableau 6 : liste des 14 programmes n'ayant pas achevé le processus	24
d) Remise des Attestations d'accréditation des programmes	25
II. OBSERVATIONS GENERALES ET DIFFICULTES RENCONTRES	25
a) Observations générales	25
b) Difficultés rencontrées	25
III. RECOMMANDATIONS	26
a) Aux programmes	

b)	Aux établissements d'enseignement et de formation	26
c)	Aux Ministères (MESRS et METFP/ET)	27
IV.	DEFIS ET PERSPECTIVES	28
СО	NCLUSION	29

Introduction

L'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ) dans l'enseignement, la formation et la recherche, pour la session 2019-2020, a procédé à l'évaluation des programmes de formation candidats à l'accréditation. Cette activité d'évaluation s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire liée au COVID-19. Le présent rapport s'articule autour des points ci-après :

- déroulement de l'évaluation,
- observations générales,
- difficultés rencontrées.
- recommandations formulées,
- défis et perspectives.

I. Déroulement de l'évaluation

1.1 Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Conformément à son manuel de gestion des procédures d'assurance qualité, l'ANAQ a lancé le 1^{er} octobre 2019, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour l'accréditation des programmes. Cet AMI a fait l'objet de large diffusion à travers une lettre d'information qui a été adressée aux responsables des établissements d'enseignement supérieur, d'enseignement technique et de professionnelle puis, un communiqué de presse a aussi été élaboré et publié dans les différents organes de presse, sur les sites de l'ANAQ, du Ministère de tutelle et du projet Booster les Compétences pour l'Employabilité des Jeunes (BoCEJ). Le délai de dépôt des dossiers de candidature qui était fixé au 31 octobre 2019 a été reporté plusieurs fois. Afin d'obtenir la participation massive des institutions publiques d'enseignement supérieur, une lettre de rappel a été adressée à ces établissements par le Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) pour les inciter à faire acte de candidature pour les différentes évaluations de l'ANAQ.

1.2 Réception des dossiers de candidatures

En réponse à l'AMI, vingt-deux (22) établissements dont onze (11) privés ont fait acte de candidature pour l'accréditation de leurs programmes. Au total quatre-vingt-dix (90) programmes ont été soumis parmi lesquels quatre-vingt-sept (87) ont été déclarés recevables conformément aux critères internes de recevabilité en vigueur à l'ANAQ qui sont :

- la signature de la demande de candidature du programme par le premier responsable de l'institution;
- la copie légalisée de l'autorisation ou de fonctionnement de l'établissement ;
- la note de présentation de l'offre globale de formation ;
- la preuve de sortie d'au moins une promotion du programme candidat ;
- le descriptif sommaire du programme et;
- le justificatif d'acquittement des frais d'évaluation.

Parmi les dossiers de candidatures des programmes, deux (2) de l'Institut Supérieur de Formation à Distance (ISFAD) ont été reportés à une session ultérieure pour défaut de référentiel approprié à l'évaluation des programmes de formation à distance.

1.3 Renforcement de capacités des membres des comités de pilotage

Avant le lancement des autoévaluations, un atelier de renforcement de capacités a été organisé en deux groupes pour les membres des comités de pilotage. La session de formation a touché tous les représentants des Comités de pilotage (CP) des autoévaluations des programmes soumis. Les participants ont été répartis en deux groupes et formés les 16 et 21 novembre 2019.

L'objectif était de familiariser les membres des CP aux outils, procédures et référentiels de l'ANAQ. Au terme de l'atelier, il a été recommandé aux participants de procéder à la restitution des modules de formation développés. Les documents nécessaires (référentiels, guides d'autoévaluation, ...) ont été partagés avec les participants. Pour préparer l'opinion au processus d'évaluation de l'ANAQ, le Secrétaire Exécutif (SE) a animé une émission « On refait le Monde Djoma media en direct » (Djoma TV, Djoma radio) le18 novembre 2020.

1.4. Autoévaluations

Ces activités d'autoévaluation ont été officiellement lancées le 4 décembre 2020, en présence des représentants des institutions, au siège de l'ANAQ devant un parterre de journalistes des organes de presse publics et privés. Le processus d'autoévaluation a été réalisé par les établissements sur une période de quatre mois (4) allant du 4 décembre 2019 au 31 mars 2020. A l'issue de ce processus d'autoévaluation, 71 programmes ont déposé leurs rapports et 14 programmes n'ont pas pu achever le processus. Les rapports ont été étudiés suivant les critères de recevabilités de l'ANAQ et la notification de recevabilité ou non desdits rapports a été envoyée aux institutions concernées.

1.5 Visite d'appui technique

Pour s'assurer de la maitrise des outils et procédures d'évaluation de l'ANAQ par les membres des CP des autoévaluations, deux équipes composées de trois (3) cadres plus un chauffeur ont effectué des missions d'appui technique au sein des établissements soumissionnaires des programmes.

L'objectif visé par ces visites était d'apporter des éclaircissements sur les difficultés éventuelles d'ordre technique des membres des CP des autoévaluations. Ces missions se sont déroulées du 5 février au 10 mars 2020. Elles ont touché tous les programmes candidats.

Ces missions d'appui technique ont permis aux différents CP de poser leurs inquiétudes et autres difficultés pouvant entraver le bon déroulement du processus d'autoévaluation.

1.6 Choix des experts

Le manuel de gestion des procédures d'assurance qualité de l'ANAQ exige deux (2) ou trois (3) experts pour l'évaluation externe d'un programme. C'est dans cette optique qu'un AMI pour le recrutement de soixante-six (66) experts a été lancé pour la période allant du 19 novembre au 10 décembre 2018. La date de dépôt des dossiers de candidatures a été prorogée une fois.

Les domaines scientifiques qui étaient concernés par ce recrutement sont :

- Sciences naturelles, agronomiques et environnement ;
- Lettres, Sciences humaines et Sciences de l'éducation ;
- Mathématiques, Physique, Chimie et Informatique ;
- Médecine, Pharmacie, Odontostomatologie, Médecine Vétérinaire et Productions Animales ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences politiques et juridiques, Sciences économiques et Gestion.

Malgré le recrutement du premier groupe, le besoin en experts de l'ANAQ n'était pas encore totalement satisfait. Au total 74 experts dont 65 guinéens et 9 étrangers ont été retenus. Le choix des experts a été fait sur la base de l'étude des dossiers. Les experts retenus comprenaient des académiques et des professionnels. La liste des experts recrutés a été validée par le Conseil Scientifique (CS), organe d'approbation scientifique de l'ANAQ, lors de sa deuxième session tenue les 30 et 31 mai 2019.

1.7 Organisation des évaluations externes

L'évaluation externe est une importante étape du processus qui permet aux experts de confronter la réalité de terrain au contenu des rapports d'autoévaluation produits par les programmes. Pour réussir cette activité, l'ANAQ a, au préalable renforcer les capacités de ses experts et recueillie les ANO des institutions concernant l'affectation des experts.

1.7.1 Tenue de l'atelier de renforcement de capacité des experts

Du 4 au 6 août 2020 s'est tenu à l'ANAQ l'atelier de renforcement de capacités des experts repartis en trois groupes. Soixante-six (66) participants dont 55 experts et onze (11) agents évaluateurs de l'ANAQ ont pris part à cet atelier.

Les principaux thèmes développés sont :

- les notions d'assurance qualité;
- le cadre national d'assurance qualité;
- le cadre éthique et de déontologie ;
- les outils d'évaluation de l'ANAQ;

• la présentation du guide d'évaluation externe : rapport d'auto-évaluation, carnet de visite, visite sur site avec insistance sur l'entretien avec les enseignants et étudiants, production de rapport d'évaluation externe.

En raison de la pandémie et des difficultés de voyage, les experts étrangers identifiés ont participé par visioconférence à une session de partage des outils et référentiels de l'ANAQ. Les sessions de formation en présentiel des experts ont été cofinancées par le projet BoCEJ.

A l'exception du programme de Licence Traitement Métallurgie de l'Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké (raisons de santé de l'expert résidant en pleine évaluation), tous les rapports d'évaluation externe ont été rendus.

1.7.2 Avis de Non Objection (ANO)

Avant leur déploiement, chaque programme a reçu la liste nominative des experts proposés par l'ANAQ. Chacun a émis un ANO sur les experts proposés comme l'exige les procédures. Sur la base de ces avis, les experts ont fait une déclaration d'absence de conflit ou de proximité d'intérêt avec les programmes à évaluer et c'est à l'issue de cette procédure que les visites de terrain ont été organisées.

1.7.3 Évaluation externe

Les évaluations externes ont été réalisées en deux vagues. La première a eu lieu du 22 au 31 août 2020 avec un total des 40 programmes évalués et la deuxième s'est déroulée du 19 au 21 septembre 2021.

Pour les 25 programmes restants (2ème vague), l'évaluation posait assez de difficultés liées :

- aux conflits ou proximités d'intérêts des experts nationaux ;
- aux restrictions de voyage en cette période de crise sanitaire pour les experts étrangers.

Pour garantir la transparence dans la procédure, l'ANAQ a convoqué une réunion avec les représentants des vingt-cinq (25) programmes restants le 25 septembre 2020. Parmi ces programmes, il y avait six (6) programmes accrédités sous-réserve lors des évaluations pilotes de 2018.

Deux propositions ont été faites par le SE:

• constituer une équipe de deux experts dont un étranger et un national. Les rapports des autoévaluations seront envoyés à ces experts pour appréciation.

L'expert présent en Guinée effectuera la visite de terrain pour ensuite échanger avec son binôme et produire le rapport d'évaluation externe du programme ;

• attendre le passage de la pandémie COVID-19 afin de mobiliser les experts étrangers pour l'évaluation externe desdits programmes. Les représentants ont unanimement retenu et soutenu la première proposition.

Cette proposition a été soumise à la 4^{ème} session du CS le 13 octobre 2020. Après examen, le Conseil a :

- approuvé le mode d'évaluation externe retenu des 25 programmes candidats ;
- approuvé la cooptation des experts de l'ANAQ -Sup du Sénégal et de l'ANEAQ du Maroc ;
- fixé la date butoir du 15 décembre 2020 pour la présentation de l'ensemble des résultats de la session d'évaluation 2019-2020.

En application de cette résolution du CS, du 19 au 21 novembre 2020, les experts évaluateurs ont été déployés sur le terrain pour l'évaluation externe de ces programmes. Des agents évaluateurs de l'ANAQ ont participé en qualité d'observateurs auprès des experts ayant un binôme à l'étranger.

L'expert évaluateur pour le programme de Génie Informatique a été éliminé à cause de son conflit d'intérêt non déclaré avec les programmes pour lesquels il a été retenu, le Secrétariat Exécutif a procédé à son remplacement.

Les deux vagues de l'évaluation externe se sont bien déroulées. Au total, 68 experts de différentes nationalités ont été déployés pour l'évaluation externe de ces programmes. Dans le groupe des experts, il y avait 59 guinéens, six (6) sénégalais, deux (2) marocains et un (1) français.

Les pré-rapports d'évaluation externe des experts ont été déposés à l'ANAQ qui, à son tour, les a transmis aux différents programmes pour leur ANO.

Les observations pertinentes formulées par les programmes ont été transmises aux experts pour éléments de réponse. Ces éléments de réponse ont été envoyés aux programmes afin qu'ils se prononcent sur les erreurs factuelles. Enfin, les experts ont transmis les rapports finaux qui ont été récapitulés dans le mémoire de propositions adressé au CS pour approbation.

1.8. Mémoire de propositions

Pour soumettre les résultats des évaluations des programmes à l'appréciation du CS, le Secrétariat Exécutif a élaboré le mémoire de propositions. Ce document faisait mention des éléments qui portaient sur les difficultés rencontrées, les observations générales notées dans la mise en œuvre des différentes procédures, une description des activités de renforcement de capacités, de l'évaluation externe, le taux de réussite des standards de qualité par les programmes, les résultats de l'évaluation des programmes pilotes, les forces et faiblesses et les propositions d'avis des experts sur les programmes évalués au compte de la session 2019-2020.

a) Tenue de la session du Conseil Scientifique

Au cours de la session, le SE a rendu brièvement compte du processus aux membres du CS. De l'AMI en passant par la notification de la recevabilité des dossiers de candidatures, le renforcement de capacités des experts et des membres des CP des

autoévaluations, le lancement des autoévaluations, la réception des rapports d'autoévaluations, l'organisation des évaluations externes, la réception des prérapports et rapports finaux ainsi que les ANO des programmes.

Dans cette communication, la synthèse des rapports finaux des experts a été présentée dans le mémoire de propositions.

b) Appréciation du mémoire de propositions par le Conseil Scientifique

Après examen du mémoire de propositions soumis par le Secrétariat Exécutif, le Conseil a noté avec satisfaction ce qui suit :

- le respect des exigences du manuel de gestion des procédures d'assurance qualité ;
- l'organisation des activités de formation des membres des CP;
- l'appui technique de l'ANAQ à l'autoévaluation en faveur des programmes candidats;
- le choix des experts conformément au manuel de procédure;
- l'organisation de l'atelier de renforcement de capacités des experts évaluateurs ;
- la prise en compte des ANO formulés par les programmes sur le choix des experts et de leurs rapports;
- le traitement à égale dignité des établissements et de leurs programmes.

Sur la base du contenu des rapports d'autoévaluation et d'évaluation externe, le CS a fixé à 14 standards atteints comme norme minimale de qualité pour l'accréditation des programmes au titre de la présente session.

Afin de vérifier la cohérence de l'atteinte des standards par rapport aux éléments de preuve, notamment des programmes dont le nombre de standards atteints est très élevé, le CS a décidé d'examiner systématiquement les résultats des standards 1.03, 5.04, 5.05, 6.01 et 7.01 sur les 22 du référentiel.

1.9. Délibération du Conseil Scientifique

En application des dispositions du Décret N°2017/007/PRG/SGG du 12 janvier 2017 portant création de l'ANAQ notamment en son article 10 et de l'Arrêté N°2017/6739/MESRS/CAB/DRH du 21 décembre 2017 portant nomination des membres du CS, l'organe d'approbation scientifique de l'ANAQ s'est réuni les 28 et 29 janvier 2021 au siège de l'Institution. Cette 5ème session s'est tenue, en présence de tous les membres statutaires à l'exception de Professeur Mamadou Aliou BALDE en mission.

A l'ordre du jour, les points ci-après figuraient :

- l'examen du mémoire de propositions soumis par l'ANAQ sur les résultats de l'évaluation externe des 71 programmes candidats en vue de leur accréditation;
- les divers.

A l'issue de l'examen du mémoire de propositions, le CS s'est prononcé sur le niveau d'atteinte des standards de qualité par les programmes. Au cours de cette première session 32 programmes ont été accrédités et 39 ont eu l'avis non favorable à l'accréditation. Les résultats de cette session ont fait l'objet de publication.

a) Publication des résultats provisoires

L'ANAQ a publié les résultats provisoires des évaluations le samedi 6 février 2021 à son siège en présence des représentants des programmes évalués et un parterre de journalistes. Étaient également présentes, les autorités des Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Au cours de la proclamation des résultats, le Secrétaire Général du MESRS, Prof Binko Mamady Touré s'est montré ferme en ces termes : « il n'y a pas d'autres alternatives que de se soumettre à cette évaluation. Nous promettons que la prochaine session, les institutions publiques d'enseignement supérieur vont participer activement. Nous allons mettre des conditions pour faire en sorte que celles qui ne participent pas, soient sanctionnées de la meilleure des façons... On ne peut pas admettre qu'une partie se soumette à l'évaluation et que l'autre partie ne se soumette pas ».

Le SE de l'ANAQ a quant à lui déclaré que « toutes les institutions qui ont pris part à cette évaluation sont à féliciter et à encourager ».

Sur les résultats publiés, la possibilité est offerte à toute entité évaluée de faire appel de la décision du CS.

b) Examen des recours

Suivant les dispositions de la Décision N° Ref/2020/023/SE/ANAQ/2020 du 30 octobre 2020 portant modalités de recours des entités / programmes évalué (es), et suite à la publication des résultats provisoires, le Secrétariat Exécutif a enregistré 11 demandes d'appel. Elles ont été jugées par le CS recevables sur la forme (respect du délai de dépôt de l'appel et demande signée par le 1er responsable) et examinées le mardi 23 février 2021. Les programmes ayant déposé des recours sont :

- 1. BTS Sciences infirmières du Groupe universitaire et professionnel ISIM-UAB-CFPS :
- 2. Programme de Licence Génie Informatique de l'Université Mahatma Gandhi (UMG) ;
 - Programme de Licence Droit de l'Université Ahmadou Dieng (UAD) ;
- 4. Programme de Master Professionnel Management des Ressources Humaines de E'sup Sherbrooke Academy ;
- 5. Programme de Master Professionnel Management des Stratégies d'Entreprise de E'sup Sherbrooke Academy ;

- 6. Programme de Master Professionnel Stratégie Financières des Entreprises de E'sup Sherbrooke Academy;
- 7. Programme de Licence Ingénieur Génie minéral de l'Université Kofi Annan de Guinée (UKAG) ;
 - 8. Programme de Licence MIAGE de l'Université Kofi Annan de Guinée (UKAG) ;
 - 9. BTS Sciences infirmières de l'Institut René Levesque ;
 - 10. Programme de Licence Gestion des entreprises de E'sup Sherbrooke Académie ;
- 11. Programme Licence Génie informatique et Multimédia de E'sup Sherbrooke Academy.

Tableau 1 : Résultats de l'examen des recours

N°	N° Programme Institutio		Programme Institution		Motif recours	Examen de fond	Avis final
1.	Brevet de Technicien Supérieur de Sciences infirmières	Institut René Levesque (IRL)	Révision de l'avis NON FAVORABLE du Conseil Scientifique à l'accréditation du programme BTS Sciences infirmières.	'			
2.	Licence Gestion des entreprises	E'SUP Shebrooke Academy Guinée	Appréciation formelle de 3 standards de qualité	Standard 4.01 : Manque de statistique du ratio enseignant de rang A et autres enseignants. Standard 5.04 : Atteint. Standard 7.02 : Atteint. Deux standards atteints à l'issue de l'analyse des 3 standards examinés.	Avis favorable à l'accréditation 15 standards atteints sur 22		
3.	Licence Génie Informatique et Multimédia	E'SUP Shebrooke Academy Guinée	Appréciation formelle de 4 standards de qualité du programme Licence Génie Informatique et Multimédia	Standard 1.01: La cohérence horizontale et verticale des cours offerts dans ce programme ne permet pas d'atteindre la plupart des objectifs. Standard 3.01: La formation « Développement du Web » privilégiée au détriment. Standard 3.03: Atteint. Standard 5.04: Protocole d'entente avec des entreprises non valides	Avis favorable à l'accréditation 14 standards atteints sur 22		

				Un standard atteint à l'issue de l'analyse des 4 standards examinés.	
4.	Licence Génie Informatique	Université Mahatma Gandhi (UMG)	Appréciation formelle de 6 standards de qualité du programme Licence Génie	Standard 2.03 : Absence des éléments de preuve. Standard 3.04 : Absence de statistique sur le taux de réussite.	Avis non favorable à l'accréditation
			informatique	Standard 5.03 : Insuffisance des éléments de preuve : 1 seul élément (Données quantitative) sur 4.	11 Standards sur 22
				Standard 6.01 : Absence de description sommaire des infrastructures ; Budget et bilans financiers indisponibles.	
				Standard 7.02 : Absence des éléments de preuve.	
				Standard 7.03 : Absence de Comité chargé de la préservation de l'environnement.	
				Aucun standard atteint à l'issue de l'analyse des standards examinés	
5.	Licence de Droit	Université Ahmadou	Revoir l'appréciation formelle de 7 standards	Standard 1.01 : La maquette ne correspond pas au LMD.	Avis non favorable à
		DIENG	de qualité	Standard 1.03 : Des Preuves non fournies.	
				Standard 2.03 : Preuves non fournies.	

				Standard 3.01: La maquette pédagogique n'est pas conforme; Les crédits sont affectés aux éléments constitutifs; Les unités d'enseignement sont constituées d'un seul élément constitutif. Standard 3.04: Preuves non fournies. Standard 4.03: Des Preuves non fournies. Standard 5.05: Preuves non fournies. Aucun standard atteint à l'issue de l'analyse des standards examinés.	
6.	BTS Sciences infirmières	Groupe ISIM-UAB- CFPS	Recevoir des clarifications, Corriger les points négatifs, Améliorer nos scores.	La réclamation de l'institution ne concerne aucun standard. Les standards non atteints sont clairement identifiés par les évaluateurs de l'ANAQ et ont été notifiés suite à la proclamation des résultats des évaluations. La correction des points négatifs et l'amélioration des scores ne relèvent pas de l'ANAQ.	Avis non favorable à l'accréditation
7.	Programme de Master Professionnel Management des Ressources Humaines	E'SUP Shebrooke Academy Guinée	Appréciation formelle de 3 standards de qualité	Standard 1.03 : Absence de structure pérenne ; Manque de Résultats de sondage. Standard 2.02 : Aucun PV de réunion du Personnel d'Enseignement et de Recherche (PER). Standard 4.01 : Ratio d'enseignant de rang A non fourni.	Avis non favorable à l'accréditation 11 standards atteints sur 22

8	Programme de	S F'SUP	Appréciation formelle	Aucun standard atteint à l'issue de l'analyse des standards examinés. Standard 102 : Standard Atteint	Avis non favorable à
8.	Programme de Master Professionnel Management de Stratégies d'Entreprise	Shebrooke Academy	Appréciation formelle de 8 standards de qualité du programme Master Professionnel Management	Standard 1.02 : Standard Atteint. Standard 1.03 : Absence de résultat de sondage. Standard 2.02 : Standard Atteint. Standard 2.03 : Pas de preuve de participation active des étudiants au processus d'assurance qualité. Standard 3.01 : La maquette ne correspond pas au règlement du système LMD. Standard 4.01 : Manque des critères de sélection des PER, on n'a pas de lisibilité sur les grades des enseignants. Standard 5.02 : Inexistence des données statistiques sur l'égalité des chances. Standard 7.03 : Atteint. Trois standards atteints à l'issue de l'analyse des 8 standards examinés.	Avis non favorable à l'accréditation 11 standards atteints sur 22

9.	Programme Master Professionnel Stratégie Financière des Entreprises	E'SUP Shebrooke Academy Guinée	Appréciation formelle de 2 standards de qualité du programme	Standard 3.01 : Pas d'application effective du système LMD. Standard 7.03 : Atteint. Un standard atteint à l'issue de l'analyse des 2 standards examinés.	Avis non favorable à l'accréditation 13 standards atteint sur 22
10.	Programme de Ingénieur Génie minéral	Université Koffi Annan de Guinée	Appréciation formelle de 3 standards de qualité du programme Ingénieur Génie minéral	Standard 1.03 : Pas de conventions de partenariats avec le milieu socioéconomique et professionnel ; Pas de stage en entreprise. Standard 7.01 : Absence de Comité d'hygiène. Standard 7.02 : Absence de plan d'évacuation. Aucun standard atteint à l'issue de l'analyse des 3 standards examinés.	Avis non favorable à l'accréditation 11 standards atteint sur 22
11.	Licence MIAGE	Université Koffi Annan de Guinée	Appréciation formelle de 4 standards de qualité	Standard 1.03 : Pas de conventions de partenariats avec le milieu socio-économique Pas de stage en entreprise Standard 4.01 : CV des enseignants non disponibles Ratio et CV des enseignants introuvables à l'annexe 16 . Standard 6.01 : Atteint (voir la notification). Standard 7.02 : Manque de plan d'évacuation des bâtiments. Un standard atteint à l'issue de l'analyse des 4 standards examinés.	Avis non favorable à l'accréditation 13 standards atteint sur 22

A l'issue de l'analyse des dossiers de recours, trois programmes ont vu augmenter le nombre de standards de qualité atteints (accrédités), soit un taux de réussite des dossiers de recours de 27, 27 %.

Ce sont:

- ✓ Brevet de Technicien Supérieur de Sciences infirmières de l'Institut René Levesque;
- ✓ Licence Gestion des entreprises de l'E'SUP Shebrooke Academy Guinée ;
- ✓ Licence Génie Informatique et Multimédia de l'E'SUP Shebrooke Academy Guinée.

Sur le fond, huit (8) appels n'ont pas bénéficié l'accréditation, malgré le recours, pour insuffisance des éléments de preuves d'atteinte des standards de qualité du référentiel.

A l'issu de l'examen des recours par le CS, les résultats définitifs de la session 2019-2020 sont les suivants :

- nombre de programmes candidats à l'accréditation : 71
- nombre de programmes accrédités : 35
- nombre de programmes non accrédités : 36.

Le Secrétariat Exécutif de l'ANAQ a été instruit de notifier rapidement ces résultats définitifs aux programmes concernés et à les publier immédiatement par voie de presse et par tout autre moyen.

c) Publication des résultats définitifs

Conformément à cette instruction, le mardi 2 mars 2021, au siège de l'ANAQ, une vingtaine de médias publics et privés invités, ont participé à la publication des résultats définitifs des évaluations des programmes pour la session 2019-2020. Aussi, ces résultats ont été notifiés aux programmes concernés par courrier électronique et physique.

Cette publication des résultats a été suivie de la participation du SE dans plusieurs émissions de radios et de Télévisions :

- √ « École guinéenne » une émission de la Radio Nationale (RTG) et l'entretien de Koloma de la Télévision Nationale, le 7 mars 2021;
- ✓ « Grandes Gueules » de la Radio ESPACE, le 11 mars 2021 ;
- ✓ Enjeux et résultats des évaluations 2019- 2020, Bonheur FM, le 24 mars 2021
- ✓ « Etre et Savoir » du Groupe Hadafo Média (Espace Radio, FM, TV et Sites), le 11 avril 2021.

Ces différentes communications ont permis de porter à la connaissance des décideurs et du grand public les résultats des évaluations. Elles ont permis de faire connaitre l'ANAQ et ses procédures aux différentes parties prenantes et monde de la presse.

Tableau 2 : Résultats définitifs des évaluations : liste des programmes accrédités

N	INSTITUTION	DIPLOME	INTITULE DU PROGRAMME
		LF	Gestion des entreprises
1	E'SUP Sherbrook Academy	LP	Génie Informatique et MultiMedia
		MP	Audit et Contrôle de Gestion
2	École Nationale des Arts et Métiers	BTS	Électromécanique
3			Maintenance et Réseaux
		BTS	Transmission
4	Institut Agronomique et Vétérinaire de Faranah	LP	Agriculture
5	Institut René Levesque	BTS	Sciences Infirmières
6	Institut Supérieur de l'information et de la Communication de Kountia	LP	Journalisme
7	Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké	LP	Génie Géologique
8	Institut Supérieur des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dalaba	LP	Médecine Vétérinaire
9	Université Ahmadou Dieng	LF	Banque, Finance, Assurance
		LP	Génie Informatique
10	Université Barack Obama	LP	Génie Civil
11	Université de Kindia	LF	Histoire
12	Université Général Lansana Conté de Lambanyi	LF	Économie-Gestion
		LP	Architecture et Urbanisme
		LP	Génie Civil
14	Université Général Lansana Conté de Sonfonia	LF	Géographie
15	Université International Collège	LF	Génie Informatique
		LF	Administration des Affaires
		LF	Sciences de Gestion
		LF	Sciences Économiques
16	Université Kofi ANNAN de Guinée	LF	Sociologie
		LP	Technicien de Laboratoire Biomédicale
		LP	Banque, Assurance et Microfinance

		LP	Logistique et Transport
17	Université Mahatma Gandhi	LP	Génie des Télécommunications et Réseaux
18	Université Mercure International	LP	Gestion Logistique et Transport
		LF	Droit
	Université Nongo Conakry	LF	Sciences Politiques
19		LF	Administration des Affaires
		LF	Banque Assurance
		LF	Sciences Comptables
		LP	Génie Informatique et Télécommunication

Tableau 3 : Résultats définitifs des évaluations : liste des programmes non accrédités

N°	INSTITUTION	DIPLOME	INTITULE DU
			PROGRAMME
		MP	Management des Ressources Humaines
1	E'SUP Sherbrooke Academy	MP	Management et Stratégies d'entreprise
		MP	Stratégies Financières des Entreprises
2	École Nationale des Arts et Métiers	BTS	Soudure
3	Groupe ISIM-UAB-CFPS	BTS	Sciences infirmières
4	Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire de Faranah	LP	Élevage
		LP	Génie Rural
5	Institut Supérieur de l'information et de la Communication de Kountia	LP	Communication
6	Institut Supérieur de Technologie de Mamou	LP	Instrumentation et Mesures Physiques
		LP	Génie Informatique
		LP	Génie Environnemental et Sécurité Industrielle
7	Institut Supérieur des Mines et Géologie de Boké	LP	Génie Minier
		LP	*Traitement- Métallurgie
8	Institut Supérieur des Sciences et Médecine Vétérinaire de Dalaba	LP	Technologie et Contrôle des Produits Alimentaires
9	Université Ahmadou Dieng	LF	Droit

		LP	Génie Minier
10	Université Barack Obama	LF	Droit
		LF	Sciences Économiques
11	11 Université de Kindia		Lettres Modernes
		LF	Biologie
		LF	Sciences Économiques
		MR	Sciences du Développement
12	Université de Nzérékoré	LF	Biologie
		LF	Chimie
		LP	Génie de l'environnement
		LP	Gestion des Ressources Naturelles
13	Université Général Lansana Conté de Sonfonia	LF	Droit
		LF	Lettres Modernes
		LF	Sciences Économiques
14	Université Kofi ANNAN de Guinée	LF	Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion
			des Entreprises
		LF	Sciences Politiques
		Ingénieur	Génie Minéral
15	Université Mahatma Gandhi	LF	Banque-Assurances
		LP	Génie Informatique
16	Université Mercure International	LF	Administration des Affaires
17	Université Général Lansana Conté de Lambanyi	Ingénieur	Mines et Géologie

^{*}Processus d'évaluation inachevé. Autorisé à soumettre sans frais.

Il ressort de ce tableau que les 36 programmes n'ont pas satisfait pour cette session aux exigences de standards de qualité de l'ANAQ. Parmi ces programmes, 14 appartiennent aux établissements privés soit 38, 89% et 22 proviennent des institutions publiques soit 61,11%. Les raisons de la non accréditation de ces programmes varient d'une institution à une autre et sont liées aussi à la gouvernance. Hormis l'Université de N'Zérékoré et l'Institut des Mines et Géologie de Boké, il a fallu une lettre de rappel (n°1136/MESRS/CAB/2019 du 05 novembre 2019) pour que les 6 autres Institutions d'Enseignement Supérieur (IES) publiques participent aux évaluations. L'analyse du processus d'évaluation de ces IES révèle de nombreuses insuffisances, dont entre autres :

- le faible engagement et de soutien de la haute direction de certains établissements ;
- la faible implication dans certaines institutions des enseignants expérimentés et compétents dans l'autoévaluation et l'élaboration du rapport ;
- la faible motivation de certains Comités de pilotage ;
- le non-respect du délai de dépôt des rapports d'autoévaluation ;
- le non-respect de la procédure de révision et de création des programmes entrainant des changements majeurs de contenus sans autorisation administrative.

Tableau 4 : Statut des institutions participantes

N°	4. 11.	Nbre	
	Établissement	Programmes	Statut
1.	E'Sup Sherbrooke Academy Guinée	6	Privé
2.	Institut René Levesque	1	Privé
3.	ISIM-UAB-CFPS	1	Privé
4.	Université International Collège (UNIC)	1	Privé
5.	Université Amadou Dieng (UAD)	4	Privé
6.	Université Barack Obama (UBO)	3	Privé
7.	Université Général Lansana Conté Lambanyi	4	Privé
8.	Université Kofi Annan de Guinée	10	Privé
9.	Université Mahatma Gandhi (UMG)	3	Privé
10.	Université Mercure International (UMI)	2	Privé
11.	Université Nongo Conakry (UNC)	6	Privé
12.	École Nationale des Arts et Métiers	2	Public
13.	École Nationale des Postes et Télécommunications	2	Public
14.	Institut Supérieur Agronomique et Vétérinaire Faranah	3	Public
15.	Institut Supérieur des Mines et Géologie Boké	4	Public
16.	Institut Supérieur des Sciences de l'Information et Communication	2	Public

17.	Institut Supérieur des Sciences et de Médecine vétérinaire Dalaba	2	Public
18.	Institut Supérieur Technologie de Mamou	2	Public
19.	Université de Kindia	5	Public
20.	Université de N'Zérékoré	4	Public
21.	Université Général Lansana Conté Sonfonia	4	Public
	TOTAL	71	

Tableau 5 : Récapitulatif des accréditations des programmes par statut des établissements

Statut	Favorable	Non Favorable	Total	Taux
Privé	26	15	41	63%
Public	9	21	30	30%
Total général	35	36	71	49,29%

Au regard des tableaux ci-dessus, 35 programmes ont été accrédités dont 5 programmes pilotes évalués en 2018. Dix-huit (18) établissements dont 11 privés ont vu un ou plusieurs de leurs programmes accrédités. Sur les 41 programmes candidats présentés par les institutions privées d'enseignement supérieur 22 ont eu l'accréditation soit 53, 66% de réussite. Quant aux programmes présentés par les établissements d'enseignement supérieur publics, il y avait 30 programmes dont 9 accrédités soit 30% de succès. Selon les résultats, le taux global de réussite des programmes candidats à l'accréditation est de 49,29 %.

Tableau 6 : liste des 14 programmes n'ayant pas achevé le processus

(Disqualifiés pour défaut de dépôt du rapport d'autoévaluation)

N°	INSTITUTION	DIPLOME	INTITULE DU PROGRAMME
1.	Institut Supérieur des Sciences de	LP	Physique, Chimie et
	l'Éducation de Guinée		Technologie
		LP	Sciences de l'éducation
		LF	Biochimie
		LF	Biologie
2.	Université Gamal Abdel Nasser Conakry	LF	Physique
		LF	Mathématiques
		LF	Chimie
		LF	Chimie
		LF	Biochimie
3.	Université Julius Nyerere de Kankan	LF	Biologie
		LF	Physique
		LF	Sociologie
4.	Université de Labé	LF	Informatique
		LF	Biologie Appliquée

Le tableau 6 donne la liste des programmes n'ayant pas achevé le processus d'évaluation après la validation et la notification de leur de candidature. Douze (12) programmes n'ont pas déposé leurs rapports à la fin de la période des autoévaluations et deux (2) l'ont rendu hors délais. Il est à préciser que, au même titre que tous les participants, ces programmes ont bénéficié de l'accompagnement technique de l'ANAQ pour maitriser davantage le processus d'autoévaluation. Cette situation concerne 4 établissements publics d'enseignement supérieur (Universités de Kankan, de Labé, de Conakry et l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée).

d) Remise des Attestations d'accréditation des programmes

Pour documenter l'accréditation des programmes, des attestations ont été élaborées. L'ANAQ prévoyait d'organiser solennellement une cérémonie de remise des attestations d'accréditation aux programmes récipiendaires dans un réceptif hôtelier de Conakry. Mais, en raison des mesures restrictives édictées par les autorités dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, cette cérémonie n'a pas pu être organisée cette année. Par conséquent, des équipes ont été constituées pour aller remettre les attestations aux différents programmes. Deux équipes de l'ANAQ ont été mandatées pour procéder à la remise des attestations aux programmes de Conakry.

Quant aux programmes des établissements de l'intérieur, c'est la mission d'appui technique aux processus d'autoévaluation (session 2020-2021) conduite par le SE qui a remis les attestations d'accréditation. Elles ont une durée de validité de 5 ans. A l'expiration de cette date, le programme doit à nouveau se soumettre à l'évaluation pour une nouvelle accréditation.

II. OBSERVATIONS GENERALES ET DIFFICULTES RENCONTRES

a) Observations générales

Les observations faites par l'ANAQ sur processus d'évaluation sont nombreuses et diverses. Ce sont :

- l'insuffisance du temps de formation des experts et des membres des CP des autoévaluations ;
- la qualité variable des rapports d'autoévaluations et d'évaluations externes ;
- la faible maitrise du référentiel et des guides par certains membres des CP malgré leur formation ;
- l'insuffisance, le manque et la mauvaise présentation de certains éléments de preuve ;
- les difficultés d'exploitation de certains fichiers d'éléments de preuve fournis.

b) Difficultés rencontrées

Au cours de cette première évaluation de grande envergure, session 2019-2020, l'ANAQ a relevé plusieurs difficultés dont entre autres :

- le retard dans l'octroi de la subvention ;
- le manque d'experts évaluateurs dans certains domaines scientifiques ;
- la faible maitrise du processus d'évaluation par les membres de certains comités de pilotage et experts évaluateurs ;
- l'apparition de la pandémie (COVID-19) avec les mesures de restriction;
- la lenteur des programmes ou des institutions dans la transmission des dossiers de candidature entrainant de multiples reports de la date limite de dépôt des dossiers de candidature ;
- le manque de moyens financiers des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle à payer les frais des évaluations ;

- le faible engouement des établissements publics à participer aux évaluations ;
- le non-respect du délai de dépôt de certains rapports d'auto-évaluation ;

III. RECOMMANDATIONS

Après l'analyse du processus d'évaluation, des recommandations ci-après ont été formulées par l'ANAQ à l'endroit des programmes, des établissements et des Ministères :

a) Aux programmes

- actualisation des contenus des formations en les adaptant aux besoins du marché de l'emploi et en respectant les dispositions de l'Arrêté 2019/4965 ;
- renforcement du dispositif d'accompagnement des diplômés pour leur insertion professionnelle ;
- évaluation des enseignements et des programmes par les étudiants et exploitation des résultats ;
- diversification des sources de financement pour des formations et la recherche ;
- respect des exigences du système LMD dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes (Arrêtés 2019/6854/6855 et 6856 du 24 décembre 2019) ;
- renforcement de l'enseignement de la langue anglaise au compte des programmes qui en exigent ;
- communication sur les programmes et leurs concentrations ;
- élaboration de documents de lutte contre le plagiat et les règles d'éthique et de déontologie ;
- respect des critères et normes dans le parcours et dans l'offre de formation ;
- formalisation (documentation) de toutes les activités ;
- vulgarisation de l'extrait du règlement académique et des études ;
- redynamisation des comités des programmes ;
- enseignement du code d'éthique et de déontologie.

b) Aux établissements d'enseignement et de formation

- recrutement d'enseignants de niveau doctorat et/ou de rang magistral;
- promotion de la mobilité du PER et des étudiants ;
- création et ou redynamisation des Cellules Internes d'Assurance Qualité;
- création et ou redynamisation des comités Hygiène Santé Sécurité Environnement;
- innovation du système d'enseignement par le recours aux TIC ;
- élargissement et diversification des partenariats pour améliorer l'insertion en entreprise;
- mise en place d'une salle des professeurs ;
- dotation de l'établissement d'une connexion internet afin de faciliter les travaux de recherche des enseignants chercheurs et des étudiants ;
- implication davantage des professionnels de métiers et les enseignants de rang magistral, les experts, les docteurs de la spécialité à la conception, à la validation et la mise en œuvre des programmes de formation ;

- mise en place d'une structure d'assistance sociale et d'écoute des étudiants ;
- amélioration des conditions de travail et de vie du personnel enseignant ;
- engagement formel des autorités à accompagner le ou les plan (s) de correction des dysfonctionnements relevés;
- participation des cadres, enseignants et apprenants à des conférences et forums ;
- promotion des projets porteurs d'innovation et la recherche des moyens de leur financement ;
- organisation périodique des journées portes ouvertes sur les programmes ;
- mise en place d'un fonds de soutien aux projets de recherche pertinents ;
- équipement des amphithéâtres en vidéo projecteurs permanents avec une sonorisation adéquate ;
- création et actualisation de site web pour les établissements intégrant un volet des programmes pour accroître leur visibilité ;
- amélioration du système d'archivage par la mise en place d'un serveur de gestion des données ;
- création d'une structure qui sera chargée de recueillir des offres d'emploi et les publier au sein de l'établissement ;
- définition des axes de recherche et élaboration de stratégies de mise en œuvre;
- actualisation des programmes selon l'Approche Par les Compétences (APC) ;
- facilitation de l'accès des locaux aux personnes à mobilité réduite ;
- élaboration des fiches de postes et de contrats pour le personnel enseignant du privé.

c) Aux Ministères (MESRS et METFP)

- exploitation des résultats des évaluations dans les prises de décision ;
- dotation des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle par la tutelle de subvention nécessaire pour payer les frais des différentes évaluations de l'ANAQ;
- poursuite de la formation continue des formateurs ;
- installation d'internet à haut débit dans les établissements ;
- dotation des établissements des bibliothèques scientifiques spécialisées ;
- planification du recrutement et de formation des enseignants ;
- rénovation, construction et équipement des établissements ;
- accompagnement pour la création et la rénovation des programmes de formation en favorisant l'APC ;
- achats des outils informatiques pour le compte des établissements ;
- construction, rénovation et équipement des laboratoires et/ou ateliers ;
- organisation des séminaires de formation sur la compréhension du système LMD ;
- poursuite de l'assainissement du cadre règlementaire;
- prise des mesures coercitives pour la participation des établissements et de leurs programmes au processus d'évaluation de l'ANAQ ;

- respect des arrêtés (4963, 4964 et 4965) portant création des IES et de l'ouverture des programmes ; l'accréditation des programmes et l'habilitation des IES.

IV. DEFIS ET PERSPECTIVES

a) Défis

A la fin de l'évaluation, l'ANAQ a relevé les défis suivants :

- le nombre élevé de programmes et institutions à évaluer ;
- l'accroissement de la participation des IES publiques aux évaluations ;
- l'implication des établissements d'enseignement technique et formation professionnelle à la démarche qualité ;
- le renforcement des capacités du personnel et différents acteurs ;
- le respect des textes réglementaires des IES ;
- la caducité de certains textes réglementaires, notamment au METFP ;
- la recherche de financements complémentaires ;
- le nombre insuffisant d'experts pour l'évaluation de nouveaux programmes candidats.

b) Perspectives

Dans les perspectives, l'ANAQ compte procéder à :

- l'élaboration d'un rapport bisannuel sur l'état des lieux de la qualité de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation professionnelle qui sera présenté solennellement aux différents ministres concernés;
- la poursuite de la formation des parties prenantes (membres des CP, des CIAQ et les experts) en assurance qualité ;
- la poursuite de l'appui technique aux institutions d'enseignement et de formation ainsi que leurs programmes dans le processus d'auto-évaluation ;
- proposition à la tutelle des mesures de régularisation (habilitation) des institutions ;
- l'accompagnement des institutions dans la mise en œuvre des recommandations des évaluations ;
- le renforcement des activités de communication sur l'ANAQ, ses outils et ses procédures ;
- la poursuite des évaluations pour l'habilitation des institutions et l'accréditation des programmes ;
- l'évaluation des structures de recherche ;
- l'évaluation des formations continues et à distance ;
- l'évaluation des performances annuelles et palmarès des IES ;
- la contribution à la mise en place des contrats de performance ;
- la poursuite du recrutement de nouveaux experts évaluateurs.

CONCLUSION

Au cours de la session 2019-2020, malgré l'apparition de la pandémie (COVID-19), l'ANAQ a réalisé avec succès les activités d'évaluation contenues dans son plan. Il faut tout de même signaler qu'un léger retard a été observé dans la proclamation des résultats des évaluations et cela indépendamment de la volonté de l'ANAQ et des programmes. Ce retard était dû au contexte sanitaire mondiale caractérisé par la restriction de voyages, donc des difficultés de mobilisation des experts et le ralentissement du rythme de travail. Les résultats de cette évaluation révèlent l'accréditation de 35 programmes sur 71 soit 49, 29 %.

Il est important de noter que le Conseil Scientifique a apprécié la qualité du travail présenté par le SE de l'ANAQ. Ensuite, il a félicité et remercié tout le personnel de l'institution pour les résultats obtenus au cours de cette session. Le CS invite vivement chaque partie à la prise en compte des recommandations formulées.

L'ANAQ remercie de vive voix les autorités de tutelle pour leur soutien sans faille, le projet BoCEJ, les institutions soumissionnaires, les membres des Conseils d'Administration et Scientifique, les Experts évaluateurs pour leur participation aux activités de l'évaluation. Elle remercie en fin l'État à travers le gouvernement pour l'avoir doté les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités.

Conakry, le 16 avril 2021

Le Secrétaire Exécutif



Prof Kabiné OULARE